

L'INFORMÉ

2023



SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG (TRAOU LONG)

Extrait du rapport annuel 2023
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de PLOUARET

TERRITOIRE

11 500 habitants

Le syndicat de Goas Koll – Traou Long regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017, les ex syndicats de Goas Koll et de Traou Long.

Sur son territoire, on trouve 2 services :

- le service de l'ex Goas Koll (affermage SAUR)
- le service de l'ex Traou Long (affermage SAUR).

La présente fiche ne concerne que le service de l'ex syndicat de Traou Long.

Il regroupe les communes de : Lanvellec, Loguivy-Plougras, Plouaret, Plougras, Plounérin, Plounevez-Moédec, Plufur, Tregrom, Trémel et le Vieux-Marché.

La population desservie est de 11 500 **habitants**, pour TRAOU LONG.



10 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société SAUR
FRANCE
En affermage

La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **5 709 abonnés** (+1,17 % par rapport à 2022), pour TRAOU LONG.

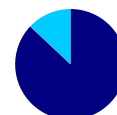


PRODUCTION

6 ressources

Des ressources propres au syndicat :
1 Captage et 1 prise en rivière ont fourni 603 415 m³ d'eau traitée.

- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 94 015 m³ :
 - Guerlesquin (29) a fourni 1 703 m³,
 - Smaep Kreiz Breizh Argoat - Argoat a fourni 28 886 m³,
 - Sdaep a fourni 63 426 m³.



LOCAL IMPORT

DISTRIBUTION

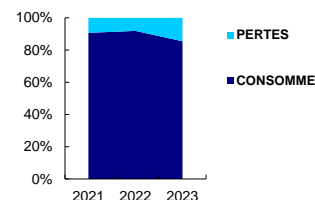
Un réseau de 597 km
404 226 m³ consommés

En 2023 les abonnés domestiques ont consommé 271 317 m³ soit en moyenne **65 litres par habitant et par jour**, les abonnés intermédiaires 126 712 m³ et les abonnés industriels ou gros consommateurs 6 197 m³, soit un total de 404 226 m³ (en baisse de 4,64 % par rapport à 2022).

Par ailleurs, un volume total de 184 803 m³ a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 85,5 %** en 2023 (il était de 91,9 % en 2022).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,4 %.



Rendement du réseau

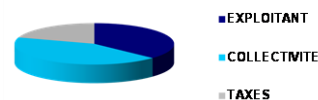
PRIX

353,01 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 353,01 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2024, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,94 €/m³, **+2,20 % par rapport à 2023**.

Sur ce montant, 37 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 43 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 20 %.



Répartition des montants collectés

Rapport annuel

SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG
(TRAOU LONG)

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2023

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	15
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	16
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	16

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le syndicat de GOAS KOLL – TRAOU LONG regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017, les ex syndicat de GOAS KOLL et de TRAOU LONG.

Il adhère au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

Sur son territoire, on trouve 2 services :

- le service de l'ex GOAS KOLL (affermage SAUR)
- le service de l'ex TRAOU LONG (affermage SAUR).

Le présent rapport concerne uniquement le service : TRAOU LONG.

Les communes de ce service sont les suivantes : LANVELLEC, LOGUIVY-
PLOUGRAS, PLOUARET, PLOUGRAS, PLOUNERIN, PLOUNEVEZ-MOEDEC,
PLUFUR, TREGROM, TREMEL et VIEUX-MARCHE (LE).

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

11 500 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

• Mode de gestion en 2023

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2009. La durée du contrat est de 15 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2013	Mise à jour du plan de renouvellement Prise en compte des charges d'exploitation supplémentaires (groupe électrogène, interconnexion avec le syndicat de la Baie, delta de l'ancienne formule de révision du tarif production) Modification de la formule de révision du tarif Production
2	01/01/2015	Modification de la formule de révision des tarifs. Prise en compte de l'indice ICHT-E hors effet du CICE
3	01/01/2016	Intégration de nouveaux équipements dans le périmètre affermé. Prise en compte des charges d'exploitation liées à ces nouveaux équipements. Prise en compte de la réforme "construire sans détruire". Baisse des charges liées à la production et aux achats d'eau. Recalage de l'assiette de consommation et augmentation du tarif du délégataire en conséquence.
4	01/07/2016	Intégration de la commune de PLOUGRAS dans le périmètre d'affermage au 1 ^{er} juillet 2016.
5	23/11/2016	Précisions des modalités pratiques d'intégration de la commune de Plougras dans le périmètre d'affermage.
6	06/07/2018	Mise à jour du plan de renouvellement des équipements. Travaux concessifs. Prise en compte des achats d'eau pendant les travaux de passage de la filière au chlorure ferrique. Réforme de la TVA immobilière. Prolongation du contrat de 3 ans.

- *Mode de gestion actuel*

A compter du 1^{er} janvier 2024 le service sera exploité en affermage. Le délégataire sera la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat prenant effet le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 12 ans.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie
Prestations particulières	recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des captages, du génie civil
-----------------------	---

■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Prise d'eau sur le LEGUER VIEUX-MARCHE (LE) Prélèvement d'eau de surface	200	601 712	663 916	+10,34 %
Captage du Pré Styvell LOGUIVY-PLOUGRAS Prélèvement en nappe souterraine	5	16 560	15 710	-5,13 %
Total des prélèvements [m³]		618 272	679 626	+9,92 %

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]
GUERLESQUIN (29)	2 231	1 703
SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT - ARGOAT	41 596	28 886
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - LA BAIE	71 988	63 426

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Station de Traou Long VIEUX-MARCHE (LE) Traitement complet	4 000	528 628	587 705	+11,18 %
Station de Pempoul LOGUIVY-PLOUGRAS Traitement complet	100	16 560	15 710	-5,13 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation
Ressources propres	545 188	603 415	+10,68 %
Importations	115 815	94 015	-18,82 %
Total général	661 003	697 430	+5,51 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	5 449	5 540	+1,67 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	193	168	-12,95%
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	5 643	5 709	+1,17 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Répartition des abonnés par commune

LANVELLEC	428
LOGUIVY-PLOUGRAS	605
PLOUARET	1 350
PLOUGRAS	284
PLOUNERIN	461
PLOUNEVEZ-MOEDEC	874
PLUFUR	374
TREGROM	274
TREMEL	290
VIEUX-MARCHE (LE)	769
Total des abonnés	5 709

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit	545 188	603 415	+10,68 %
Volume importé	115 815	94 015	-18,82 %
Volume exporté	- 177 062	- 184 803	+4,37 %
Volume mis en distribution	483 941	512 627	+5,93 %
Volume vendu aux abonnés domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	276 947	271 317	-2,03 %
Volume vendu aux abonnés intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	139 188	126 712	-8,96%
Volume vendu aux abonnés non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	7 750	6 197	-20,04 %
Volume total vendu aux abonnés	423 885	404 226	-4,64 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 49 m³ par an. Elle était de 51 m³ en 2022.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2022 [m³]	Exporté en 2023 [m³]
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - LOUARGAT	22 112	37 184
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - PLOUBEZRE	77 150	79 688
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - PLOUMILLIAU	42 166	38 861
SDAEP 22	35 634	29 070
Volume total exporté	- 177 062	- 184 803

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	596,6	596,8	+0,02 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG

EAU POTABLE : TRAOU LONG

2023

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,68	42,00	+0,77 %	
	Abonnement diam 30 mm	59,97	42,00	-29,26 %	
	Abonnement diam 40 mm	59,97	42,00	-29,26 %	
	Abonnement diam 50 mm	59,97	42,00	-29,26 %	
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	107,00	42,00	-60,75 %	
	Abonnement diam 80 mm	107,00	42,00	-60,75 %	
	Abonnement diam 100 mm	107,00	42,00	-60,75 %	
	Abonnement diam 150 mm	159,26	42,00	-73,63 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,7300	0,6264	-14,19 %
		N° 2 (31 à 100 m ³)	0,7300	0,7457	+2,15 %
		N° 3 (101 à 500 m ³)	0,8215	0,8515	+3,65 %
		N° 4 (501 à 1 000 m ³)	0,8476	0,8515	+0,46 %
		N° 5 (1 001 à 2 000 m ³)	0,8476	0,8515	+0,46 %
		N° 6 (2 001 à 6 000 m ³)	0,8215	0,8515	+3,65 %
		N° 7 (au-delà de 6 000 m ³)	0,8215	0,8515	+3,65 %
		Vente en gros < 80 000 m ³	0,6647	0,7178	+7,99 %
Vente en gros > 80 000 m ³	0,6647	0,7072	+6,39 %		
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	64,07	67,59	+5,49 %	
	Abonnement diam 30 mm	80,50	84,93	+5,50 %	
	Abonnement diam 40 mm	118,70	125,23	+5,50 %	
	Abonnement diam 50 mm	252,45	266,33	+5,50 %	
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	634,52	669,42	+5,50 %	
	Abonnement diam 80 mm	1 494,20	1 576,38	+5,50 %	
	Abonnement diam 100 mm	2 831,54	2 987,27	+5,50 %	
	Abonnement diam 150 mm	5 697,11	6 010,45	+5,50 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,6081	0,6415	+5,49 %
		N° 2 (31 à 100 m ³)	0,7262	0,7661	+5,49 %
		N° 3 (101 à 500 m ³)	0,5447	0,5747	+5,51 %
		N° 4 (501 à 1 000 m ³)	0,4598	0,4851	+5,50 %
		N° 5 (1 001 à 2 000 m ³)	0,3027	0,3193	+5,48 %
		N° 6 (2 001 à 6 000 m ³)	0,2178	0,2298	+5,51 %
		N° 7 (au-delà de 6 000 m ³)	0,1212	0,1279	+5,53 %
		Vente en gros < 80 000 m ³	0,2600	0,2750	+5,77 %
Vente en gros > 80 000 m ³	0,2600	0,2750	+5,77 %		
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %	
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0229	0,0229	0,00 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	131,11	130,02	-0,83 %
Collectivité	144,04	151,96	+5,50 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	2,75	2,75	0,00 %
TVA	16,03	16,42	+2,43 %
Total [€ TTC]	307,43	315,03	+2,47 %

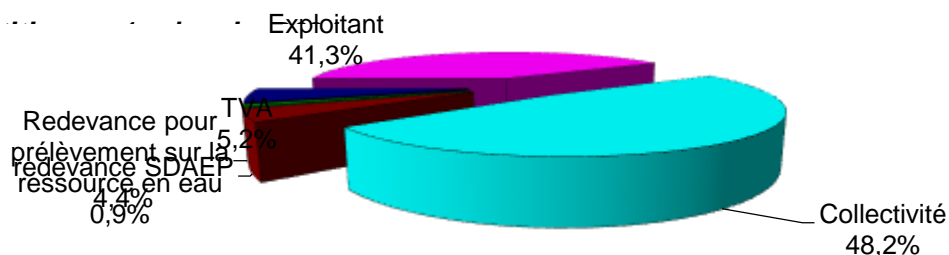
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,48 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,63 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l



SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG

EAU POTABLE : TRAOU LONG

2023

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,68	42,00	+0,77 %
	Abonnement diam 30 mm	59,97	42,00	-29,26 %
	Abonnement diam 40 mm	59,97	42,00	-29,26 %
	Abonnement diam 50 mm	59,97	42,00	-29,26 %
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	107,00	42,00	-60,75 %
	Abonnement diam 80 mm	107,00	42,00	-60,75 %
	Abonnement diam 100 mm	107,00	42,00	-60,75 %
	Abonnement diam 150 mm	159,26	42,00	-73,63 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,7300	0,6264	-14,19 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	0,7300	0,7457	+2,15 %
	N° 3 (101 à 500 m ³)	0,8215	0,8515	+3,65 %
	N° 4 (501 à 1 000 m ³)	0,8476	0,8515	+0,46 %
	N° 5 (1 001 à 2 000 m ³)	0,8476	0,8515	+0,46 %
	N° 6 (2 001 à 6 000 m ³)	0,8215	0,8515	+3,65 %
	N° 7 (au-delà de 6 000 m ³)	0,8215	0,8515	+3,65 %
	Vente en gros < 80 000 m ³	0,6647	0,7178	+7,99 %
	Vente en gros > 80 000 m ³	0,6647	0,7072	+6,39 %
	Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	64,07	67,59	+5,49 %
	Abonnement diam 30 mm	80,50	84,93	+5,50 %
	Abonnement diam 40 mm	118,70	125,23	+5,50 %
	Abonnement diam 50 mm	252,45	266,33	+5,50 %
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	634,52	669,42	+5,50 %
	Abonnement diam 80 mm	1 494,20	1 576,38	+5,50 %
	Abonnement diam 100 mm	2 831,54	2 987,27	+5,50 %
	Abonnement diam 150 mm	5 697,11	6 010,45	+5,50 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,6081	0,6415	+5,49 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	0,7262	0,7661	+5,49 %
	N° 3 (101 à 500 m ³)	0,5447	0,5747	+5,51 %
	N° 4 (501 à 1 000 m ³)	0,4598	0,4851	+5,50 %
	N° 5 (1 001 à 2 000 m ³)	0,3027	0,3193	+5,48 %
	N° 6 (2 001 à 6 000 m ³)	0,2178	0,2298	+5,51 %
	N° 7 (au-delà de 6 000 m ³)	0,1212	0,1279	+5,53 %
	Vente en gros < 80 000 m ³	0,2600	0,2750	+5,77 %
	Vente en gros > 80 000 m ³	0,2600	0,2750	+5,77 %
	Redevances et taxes			
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0229	0,0229	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	131,11	130,02	-0,83 %
Collectivité	144,04	151,96	+5,50 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	2,75	2,75	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,01	18,40	+2,17 %
Total [€ TTC]	345,41	353,01	+2,20 %

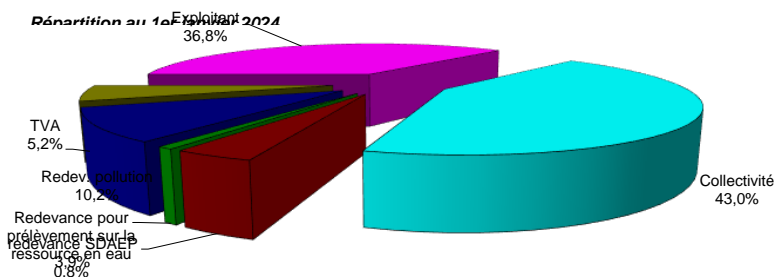
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,48 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,94 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0029 €/l



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	606 550,96 €	597 327,80 €	-1,52%
dont abonnements	361 833,89 €	365 659,59 €	+1,06 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 385,24 €	- 1 767,43 €	
Recettes de volume exporté	37 983,26 €	46 440,62 €	+22,27 %
Total recettes de vente d'eau	643 148,98 €	642 000,99 €	-0,18 %
Autres recettes			
Excédent année précédente	41 050,32 €	52 233,00 €	
Divers	2 461,24 €	522,26 €	
Loyer antennes	15 929,12 €	16 256,01 €	
Total des recettes	702 589,66 €	711 012,26 €	

• Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	514 475,04 €	536 864,53 €	+4,35%
dont abonnements	220 394,51 €	237 668,71 €	+7,84 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 153,74 €	- 3 695,93 €	
Recettes de volume exporté	99 246,91 €	117 963,51 €	+18,86 %
Total recettes de vente d'eau	611 568,21 €	651 132,71 €	+6,47%

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2022	2023	Variation
Dépenses de volume importé	13 034,22 €	12 186,62 €	-6,50 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	48	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	59	1	98,3 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

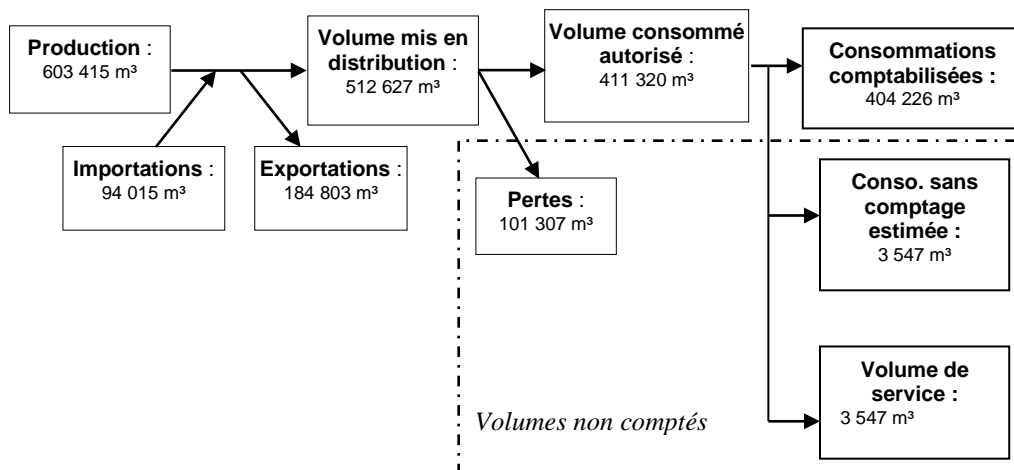
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 3 547 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 547 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	87,7 %	89,9 %	90,7 %	91,9 %	85,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,4	0,3	0,3	0,3	0,5

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,4	0,3	0,3	0,2	0,5

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	2,6	2,6	2,6	2,8	2,7
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,6 %	65,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Pour information, en 2023, le rendement du réseau de distribution est de 85,3% (91,5% en 2022), sur l'ancien périmètre du syndicat de TRAOU LONG, c'est-à-dire hors PLOUGRAS et de 91,5 % (98,4 % en 2022) sur la commune de PLOUGRAS

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,365	0,615	1,720	3,820	4,080

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,4 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché à bons de commande (travaux extension / renouvellement réseau AEP)	115 803 €
Travaux hors programme (travaux divers sur réseau AEP ...)	4 751 €
Usine de Traou Long - Travaux amélioration de la filière de traitement	19 971 €
Renforcement et sécurisation Beg Ar Menez et Croix Ruguel	110 678 €
39ème tranche - Travaux AEP - Programme 2022	428 533 €
Etude/ Diagnostic / travaux de renouvellement / Gestion du risque CVM	121 283 €
Programme renouvellement de réseau AEP (41ème tranche)	13 737 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	8	8
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,14 %	0,14 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	1 732 102,54 €	1 580 667,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	170 714,47 €	189 628,39 €
dont en intérêts	33 060,24 €	35 192,91 €
dont en capital	137 654,23 €	154 435,48 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	402 510,68 €	420 323,81 €	430 785,04 €	449 581,77 €	466 772,64 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Travaux hors programme (travaux divers sur réseau AEP ...)	20 000 €
Marché à bons de commande (travaux extension / renouvellement réseau AEP)	96 880 €
Usine de Traou Long - Travaux amélioration de la filière de traitement	50 000 €
Travaux de sécurisation électrique (GE)	20 000 €
Renforcement et sécurisation Beg Ar Menez et Croix Ruguel	120 €
39ème tranche - Travaux AEP - Programme 2022	1 290 €
Etude/ Diagnostic / travaux de renouvellement / Gestion du risque CVM	539 €
Travaux de clôture	37 752 €
Programme renouvellement de réseau AEP (41ème tranche)	416 906 €
Usine de Traou Long - réhabilitation Carboflux	115 663 €
Usine de Traou Long - Renouvellement de la bâche d'eau traitée	30 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
montants des abandons de créance	385,00 €	549,00 €